



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Villedieu Intercom  
Adoption du pacte fiscal et financier – n° 96/2016**

Date de la convocation : 08/06/2016 Date d’Affichage : 22/06/2016 au 07/07/2016 Date Notification : 22/06/2016  
Nombre de membres : \* en exercice : 37 \* Présents : 34 \* Votants : 37

Séance ordinaire du 20 juin 2016  
L’an deux mil seize le vingt juin à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY.

**Etaient présents (P) - Absents (A) - Excusés (E) - Représentés (R)**

Philippe LEMAÎTRE	<b>P</b>	Emile CONSTANT	<b>P</b>	Christine LUCAS DZEN	<b>P</b>	Martine VILLAIN	<b>R</b>	Elodie PROD’HOMME	<b>P</b>
M-Odile LAURANSON	<b>P</b>	Christian METTE	<b>P</b>	Monique GUERIN	<b>P</b>	Stéphane VILLESPEA	<b>P</b>	Jean-Marc LEMAÎTRE	<b>P</b>
Frédéric LEMONNIER	<b>P</b>	Nicole GRENTE	<b>P</b>	Catherine AFFICHARD	<b>P</b>	Eric THIEBE	<b>P</b>	Gaston LAMY	<b>P</b>
A-Marie LAUNER-COSIALLS	<b>P</b>	Jean LUCAS	<b>R</b>	Damien PELOSO	<b>P</b>	Sylvain COSSE	<b>P</b>	Patricia MARIE	<b>P</b>
Francis LANGELIER	<b>P</b>	Sophie DALISSON	<b>P</b>	Myriam BARBE	<b>P</b>	Jocelyne CONSTANT	<b>P</b>	Sarah PIHAN	<b>P</b>
Christophe DELAUNAY	<b>P</b>	Jacques LEMONCHOIS	<b>P</b>	Michel BELLEE	<b>P</b>	Guy ARTHUR	<b>P</b>	Claudine GARNIER	<b>P</b>
Véronique BOURDIN	<b>P</b>	Agnès LETERRIER	<b>R</b>	Martine LEMOINE	<b>P</b>	Edith LENORMAND	<b>P</b>		
Thierry POIRIER	<b>P</b>	Patrick TURPIN	<b>P</b>	Daniel MACE	<b>P</b>				

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** *Mr LUCAS à Mr LEMAÎTRE Philippe  
Mme LETERRIER à Mr LANGELIER  
Mme VILLAIN Martine à Mr MACE*

**Mr Damien PELOSO désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.**

*Monsieur DELAUNAY, adjoint aux finances présente le dossier.*

Il informe que le Président de Villedieu Intercom a souhaité définir conjointement avec les 27 communes membres, un pacte fiscal et financier jusqu'à la fin de la mandature en 2020.

Les objectifs de ce pacte sont les suivants :

- définir une trajectoire financière et fiscale renforçant la solidarité entre les communes membres ;
- assurer aux communes membres un niveau de ressources équivalent à l'année 2015 ce qui apporte une garantie importante en vue de la réforme de la DGF à venir ;
- définir un accord global qui permette de préparer au mieux les futurs transferts de compétences imposé par la loi Notre en limitant les conséquences financières négatives pour les communes ;
- travailler sur ces questions avec l'ensemble des communes de l'intercom au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) dans le cadre de la préparation annuelle des budgets des communes et de Villedieu Intercom.

Pour être adopté et entrer en vigueur, le pacte fiscal et financier doit être partagé par les 2/3 du conseil communautaire **et l'unanimité des communes**. Villedieu Intercom ayant obtenu de l'Etat le maintien de son périmètre actuel, le projet de pacte fiscal et financier doit permettre de sécuriser la trajectoire financière de l'intercom et des communes en leur garantissant des ressources jusqu'en 2020 tout en maintenant la même qualité de services publics qu'à l'heure actuelle sur l'ensemble du territoire.

C'est pourquoi, afin de bien préparer la constitution du pacte, et obtenir l'adhésion de l'ensemble des conseils municipaux des communes de l'intercom, des travaux ont été menés par la C.L.E.C.T, par les vice-présidents, par les services financiers de l'intercom et par la commission permanente de Villedieu Intercom complétée des maires des communes.

### **Le contexte financier actuel de Villedieu Intercom :**

Quatre facteurs majeurs impactent négativement la trajectoire financière de Villedieu Intercom :

- Nouvelles compétences mises en place localement et décidée par l'Etat sans ressources nouvelles adaptées – (Ex : TAP/Garderies/rythmes scolaires : + 488 000 € de dépenses et seulement 128 000 € de recettes, augmentation du point d'indice, nouveaux transferts de compétences sans compensations financières, etc...)
- Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités : - 346 000 € de recettes en moins sur 3 ans
- Mise en place de nouveaux services pour les habitants et le territoire : (garderies, maison des services, médiathèques, PESL,...)
- Perte de recettes liées de la fiscalité des entreprises liées au contexte économique difficile et baisse des contributions de grands acteurs économique du territoire (ex : AIM) : - 60 000 €

### **Le contexte financier actuel des communes du territoire :**

3 facteurs majeurs impactent négativement la trajectoire financière des communes du territoire :

- l'inflation des normes en direction des communes qui obligent des mises à niveau et des investissements parfois conséquents ;
- la baisse de dotations de l'Etat imposée aux communes pour participer au redressement des comptes publics du pays ;
- des capacités d'investissement en baisse compte tenu de dépenses de fonctionnement toujours plus prégnantes et bien souvent imposées.

## **Le pacte fiscal et financier :**

La proposition de pacte fiscal et financier 2016/2020 comprend 3 dispositifs distincts :

- la répartition de la fiscalité des entreprises via la CLECT
- le transfert du FNGIR avec reversements aux communes
- le transfert du FPIC avec reversements aux communes et garanties sur les montants jusqu'en 2020.

### **1/ la fiscalité des entreprises réparties via la CLECT :**

La CLECT, la commission permanente de Villedieu Intercom proposent une nouvelle répartition des recettes de la fiscalité des entreprises aux communes en tenant compte de deux critères :

- partage de la baisse constatée en 2016 entre communes membres en tenant compte de la population et du potentiel fiscal de chacune des communes
- plancher fixé à 150 € minimum à percevoir pour toutes les communes (pas d'impact négatif)

### **2/ Le transfert du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) :**

La CLECT, la commission permanente de Villedieu Intercom proposent le transfert de la gestion du FNGIR à l'intercom dans un souci de simplification des écritures comptables et de la gestion complète de la fiscalité professionnelle à l'échelon intercommunal.

Une fois transféré à l'intercom ce fonds sera reversé aux communes selon les critères définis par l'Etat puisqu'il s'agit d'un dispositif de péréquation nationale. L'intercom intégrera le FNGIR dans les attributions de compensations des charges transférées pour plus de lisibilité.

### **3/ Le transfert du FPIC (Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) :**

La CLECT, la commission permanente de Villedieu Intercom proposent le transfert de la gestion du FPIC à l'intercom pour garantir une dynamique des recettes aux politiques publiques intercommunales tout en garantissant des montants consolidés aux communes membres. Il s'agit de prendre la gestion de ce fond au niveau local pour ne pas laisser l'Etat décider pour nos communes et notre intercom.

Le principe proposé dans la répartition est le suivant :

- Garantie des ressources aux 27 communes membres sur la base du versement effectué en 2015 et ce jusqu'à la fin du mandat actuel, en 2020 ;
- La dynamique ou la baisse du FPIC chaque année est fléchée sur les recettes de l'intercom.

### **Mise en œuvre du pacte et conséquences :**

Le travail mené par l'intercom et les communes pour bâtir ce pacte fiscal et financier permet aux communes d'obtenir une garantie en terme de ressources et permet à Villedieu Intercom de maintenir ses services sur le territoire en limitant fortement l'appel à la fiscalité ou le transfert de services coûteux aux communes ou pire encore la fermeture de certains services.

Pour être adopté et prendre effet, il doit être adopté en conseil communautaire et recueillir l'avis favorable à l'unanimité des 27 communes avant le 30 juin 2016.

Dans le cas où une commune n'adopterait pas le pacte, il ne pourra être mis en place et c'est la répartition de droit commun en place actuellement qui s'appliquera. Toutefois, pour garantir un niveau de ressources lié aux futurs compétences transférées dans le cadre de la loi Notre, Villedieu Intercom pourra réunir la CLECT et modifier à la majorité simple les attributions de compensation des communes. Cela représente un risque important pour les budgets communaux des exercices comptables à venir, les situations étant très hétéroclites sur le territoire.

Considérant les éléments d'information contenu dans le rapport du projet de pacte financier travaillé conjointement entre les 27 communes membres et Villedieu Intercom, il demande au Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de bien vouloir en délibérer :

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, (37)***

**VALIDE** le rapport de la C.L.E.C.T issu des réunions du 5 avril et du 24 mai 2016.

**MODIFIE** la répartition des attributions de compensation de la fiscalité des entreprises en tenant compte de la population des communes, du potentiel fiscal des communes en plafonnant les versements à 150 € minimum par commune.

**DECIDE** de transférer la gestion du F.N.G.I.R à Villedieu Intercom étant précisé que les montants annuels seront définis par l'Etat comme c'est le cas actuellement s'agissant d'un fonds national et d'appliquer cette décision dès 2017.

**OPTE** pour la répartition dérogatoire libre du F.P.I.C au niveau local ; avec un versement exclusif à Villedieu Intercom.

**ACCEPTTE** de reverser le F.P.I.C aux 27 communes membres les montants notifiés en 2015 au sein des attributions de compensation.

**ACCEPTTE** que l'excédent ou le déficit annuel du F.P.I.C soit affecté à Villedieu Intercom.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1<sup>ère</sup> Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20160620-2016062096-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 23-06-2016

Publication le : 23-06-2016



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Lemaître'.

Philippe LEMAÎTRE